

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

AVANT L'ART. 8

N° 2049

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2049

présenté par
M. Jacob, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant :

À l'intitulé de la section 2, substituer aux mots :

« modifiant le code de l'urbanisme »,

les mots :

« relatives à l'urbanisme et au patrimoine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence